



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction régionale et interdépartementale  
de l'économie, de l'emploi, du travail  
et des solidarités

# Rapport d'activité DRIETS 2021





Les spécificités de l'économie francilienne (secteurs à haute valeur ajoutée, sièges sociaux, forte prégnance du numérique et de l'audiovisuel, tourisme et culture, activité du tertiaire, notamment) ont fortement fragilisé l'économie régionale durant la crise sanitaire de 2020. L'année 2021 a vu la croissance redémarrer et le marché du travail retrouver un niveau d'avant crise en dépit du COVID 19 encore omniprésent.

C'est dans ce contexte qu'est intervenue la création de la DRIEETS le 1<sup>er</sup> avril 2021 par le rapprochement de la DIRECCTE\*, de la DRCS\* et des DDCS\* de petite couronne.

Dans ce contexte de sortie de crise sanitaire, nombre d'entreprises, de salariés, de publics fragiles avaient besoin que l'Etat soit à leurs côtés pour les protéger et les accompagner dans leurs difficultés. C'est la première ambition qui nous a animés au fil de l'année 2021.

Cette volonté résolue a conduit la DRIEETS :

- à mobiliser des montants considérables pour soutenir l'emploi et les entreprises (3,8 milliards d'euros mobilisés pour 348,2 millions d'heures d'activité partielle) ;
- à accompagner de manière déterminée près de 480 000 jeunes franciliens dans le cadre du plan #1jeune1solution ;
- à conduire un nombre considérable de contrôles tant pour protéger les salariés (5 800 interventions de l'inspection du travail) que les consommateurs (3 800 interventions) dans le contexte COVID.

Faire profiter au mieux les franciliens et les entreprises franciliennes du contexte économique favorable et accélérer cette reprise économique a indéniablement été le deuxième moteur de l'action de la DRIEETS en 2021.

C'est avec cet objectif que nous avons accompagné par exemple :

- 243 projets industriels dans le cadre du plan de relance ;
- plus de 200 000 jeunes sur la voie de l'apprentissage ;
- le recrutement de 1200 jeunes par des aides à l'embauche.

Ces deux piliers ne donnent évidemment qu'une image imparfaite de l'action de la DRIEETS. Ce serait leur faire injure que de passer sous silence la mobilisation remarquable de nos services pour limiter les fraudes aux dispositifs de soutien, pour mettre fin à des pratiques inadmissibles de traitement des êtres humains, pour réguler les nouvelles formes de travail au sein des plateformes ou veiller à l'équilibre des relations commerciales. C'est aussi ces actions quotidiennes qui font notre fierté d'être au service des Franciliens.

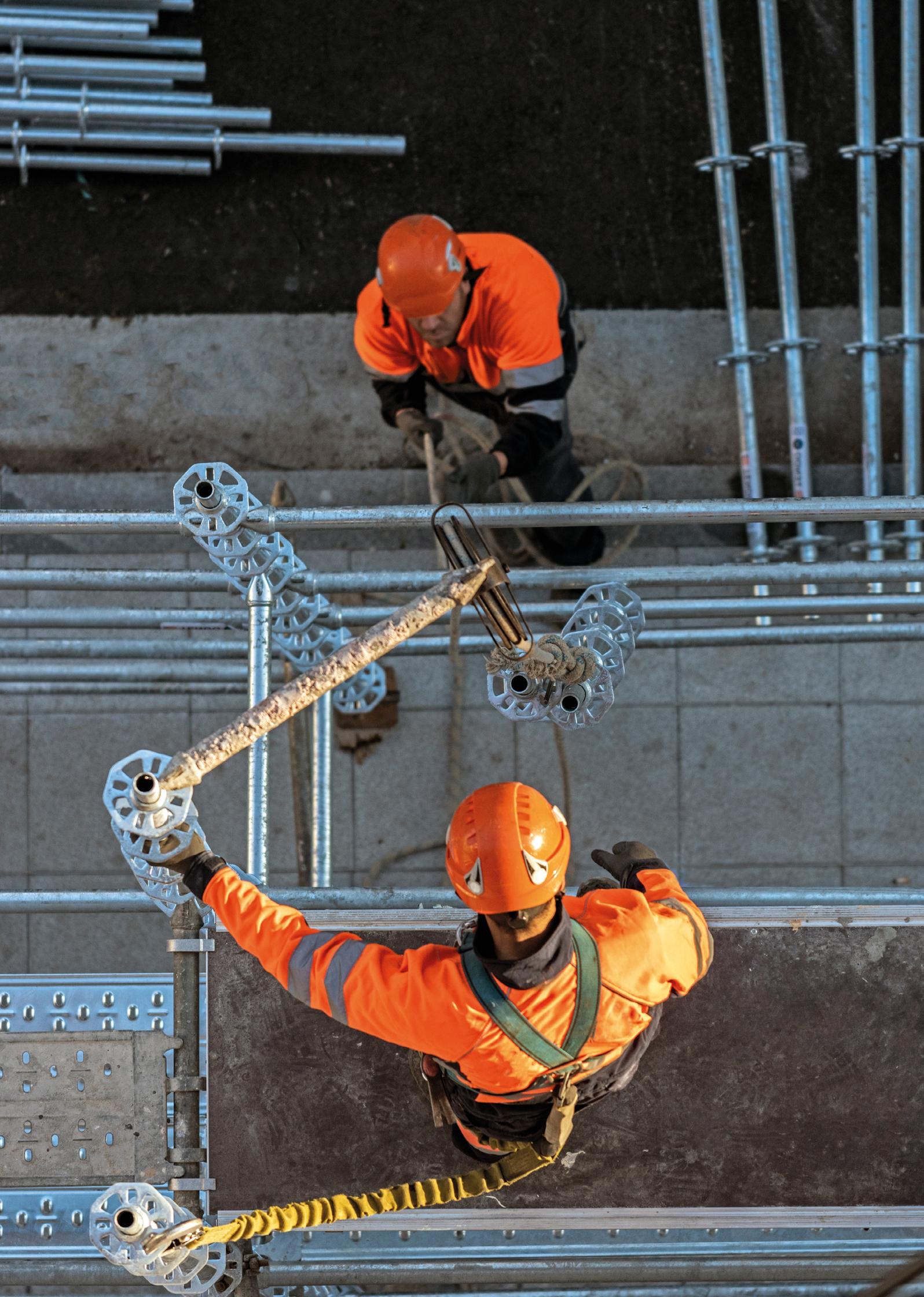
2022 nous réserve déjà de nouveaux challenges à relever qu'il s'agisse de soutenir la résilience de l'économie francilienne dans un contexte géopolitique incertain, d'accompagner ses mutations pour être au rendez-vous de France 2030, qu'il s'agisse d'accélérer notre contribution à la préparation des jeux olympiques ou simplement d'être au rendez-vous des attentes de nos concitoyens, notre credo demeurera le même :

- soutenir une croissance inclusive ;
- protéger nos concitoyens les plus fragiles.

Ce credo ne peut devenir réalité que parce que nos partenaires sont mobilisés avec une énergie inlassable. Qu'ils en soient tous remerciés !

**Gaëtan Rudant**  
Directeur de la DRIEETS d'Île-de-France

\*DIRECCTE : Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi  
DRCS : Direction régionale de la cohésion sociale  
DDCS : Direction départementale de la cohésion sociale



## ☰ SOMMAIRE

Édito p. 3

Chiffres clés p. 7

Emploi et solidarités

p. 7-8

Entreprises

p. 9-10

Travail

p. 11-13

Concurrence et consommation

p. 14-15

Perspectives 2022 p. 16-17

Organisation de la DRIEETS p. 18



## Emploi et solidarités

**+ de 750** TPE/PME conseillées sur les sujets RH par un consultant expert.

**480 000** jeunes accompagnés dans le cadre du plan « 1 jeune 1 solution ».

**29 517** prestataires de formation professionnelle actifs.

**425 516** franciliens accompagnés dans le cadre des projets soutenus par le Fonds Social Européen entre 2014 et 2021.

**15 529** diplômes délivrés dans les secteurs du travail social et du paramédical.



## Entreprises

**240 M€** de subventions attribuées pour la modernisation de l'industrie et la relocalisation depuis le lancement du plan de relance.

**Près de 100** entreprises en difficulté accompagnées.

**307** plans de sauvegarde de l'emploi et ruptures conventionnelles collectives enregistrés (30 000 emplois concernés en Île-de-France).



## Travail

**40 389** interventions effectuées par les agents de contrôle de l'inspection du travail.

**59 749** demandes traitées par les services de renseignements en droit du travail.

**38 297** suites données aux interventions de l'inspection du travail.



## Concurrence et consommation

**11 927** réclamations de consommateurs traitées.

**27 500** d'entreprises visitées en matière de concurrence, consommation et répression des fraudes.

**370** amendes administratives prononcées.

**3 646** prélèvements de produits non-alimentaires et alimentaires réalisés pour analyse.





## EMPLOI ET SOLIDARITÉS

- Au sein de l'Etat, la DRIEETS assure le pilotage des politiques d'emploi, d'insertion sociale et professionnelle dans une logique de proximité des territoires et en partenariat étroit avec le service public de l'emploi (Pôle emploi, les Missions locales, les Maisons de l'emploi et Cap emploi...) et les acteurs de l'insertion (collectivités, associations ...).
- Elle assure le contrôle administratif et financier des organismes de formation et anime la Mission interdépartementale et régionale d'inspection contrôle dans le champ de la cohésion sociale.
- La DRIEETS pilote et gère les crédits du Fonds social européen et de l'Initiative jeune emploi relevant de l'Etat en Île-de-France.
- Enfin, elle est chargée de la formation et de la certification dans le domaine des professions sociales ainsi que de la certification dans le domaine des professions de santé non médicales et du service des titres professionnels.

*Agir pour les compétences, l'emploi, la solidarité  
et l'insertion professionnelle*

### LA PRIORITÉ DONNÉE À L'INSERTION

La DRIEETS a soutenu, au titre du plan France Relance, 37 projets franciliens d'accès aux droits et d'insertion socio-professionnelle afin de permettre aux associations concernées de se structurer et de lancer de nouvelles actions.



**4,7 M€**  
de subvention  
aux associations  
sur deux ans

### ANNÉE DE TRANSITION

#### POUR LE FONDS SOCIAL EUROPÉEN

L'année 2021 a été la première année de transition entre les deux programmes européens de sept ans 2014-2020 et 2021-2027. Les crédits restant (26 millions d'euros) ont été redéployés en 2021 au profit des 12 organismes intermédiaires franciliens des conseils départementaux et des Plans locaux pour l'insertion et l'emploi afin d'assurer la continuité de leurs actions d'inclusion sociale et de lutte contre la pauvreté.

25 M€ supplémentaires ont été octroyés à ces mêmes organismes dans le cadre des crédits européens de la relance.

### L'OUVERTURE D'UNE BOUTIQUE SOLIDAIRE

#### « EMMAÛS CAMPUS » À PARIS

Située dans le 13<sup>ème</sup> arrondissement à proximité de l'université de Paris, la boutique solidaire « Emmaüs campus » cible particulièrement les étudiants dont la précarité a été accrue durant la crise sanitaire. Le projet doit permettre de recruter 120 salariés en insertion et de valoriser 1 000 tonnes de déchets à horizon 2024. Les 8 premiers recrutements ont eu lieu en fin d'année 2021 pour l'inauguration de la boutique.

### LE FSE EN SEINE-SAINT-DENIS

L'association Convergence 93 a fédéré les Missions locales de la Seine-Saint-Denis. Le dispositif, soutenu par le Fonds Social Européen dans le cadre de l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes, a permis aux 10 Missions locales partenaires de proposer un accompagnement renforcé des jeunes NEET (ni en emploi, ni en études, ni en formation) afin de créer les conditions favorables à une insertion socio-professionnelle durable.

---

## PLAN #1JEUNE1SOLUTION

Le plan #1jeune1solution a été lancé en septembre 2020 pour aider les jeunes à faire face à la crise en leur permettant de trouver un emploi, un contrat d'apprentissage, une formation ou d'entrer dans un parcours d'insertion.

En 2021, près de 480 000 jeunes ont bénéficié d'une solution en Ile-de-France. Du côté des entreprises, plus de 300 000 demandes d'aides exceptionnelles ont été déposées dans la région cette même année. Ce sont près de 962 millions d'euros qui ont été versés aux employeurs franciliens via ces aides exceptionnelles en 2021.

En termes d'accès des jeunes à la formation, plus de 78 000 prescriptions d'entrées en formation ont été délivrées. Le plan 1Jeune1Solution a également permis d'accompagner 154 000 jeunes éloignés de l'emploi dans un parcours d'insertion entre janvier et décembre 2021.

---

---

## NOUVEAUX RÉFÉRENTIELS D'AIDE-SOIGNANT ET D'AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE

En 2021, la DRIEETS a délivré plus de 15 000 diplômes dans les secteurs du travail social et du paramédical. En septembre est entré en vigueur le nouveau référentiel des formations d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture : allongement de la formation de 3 semaines, évolution du diplôme du niveau 3 vers le niveau 4 (niveau Bac) et renforcement du rôle de ces professionnels par l'ajout de compétences infirmières, en particulier pour aide-soignant. Ce nouveau référentiel marque une reconnaissance de ces professions dans un contexte de crise sanitaire et d'une baisse confirmée des entrées en formation, alors que les besoins dans ces trois secteurs sont particulièrement importants.



---

## LA MONTÉE EN PUISSANCE RÉGULÉE DE LA FORMATION EN APPRENTISSAGE

6 463 nouveaux prestataires de formation ont été enregistrés, portant le total à 29 000 prestataires. Parmi eux figurent près de 600 centres de formation d'apprentis (CFA) dont 450 issus de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel. Ainsi, l'offre accrue de formation par la voie de l'apprentissage participe au succès de ce contrat en alternance.

La facilité accordée à la création d'un centre de formation d'apprentis (CFA) s'est accompagnée de la mise en place d'une politique de contrôle adaptée. Ainsi, en 2021 la DRIEETS a engagé un contrôle des nouveaux CFA afin de s'assurer de leur respect des obligations réglementaires, de la mise en oeuvre des 14 missions spécifiques prévues, et que les programmes de formation sont en stricte conformité avec les titres visés dans les contrats d'apprentissage.

À l'issue de ces contrôles, des observations ont été mises pour une majorité de ces CFA ainsi que des décisions d'annulation de numéro de déclaration d'activité et de reversement de fonds au trésor public.

---





## ENTREPRISES

- Fort de sa connaissance de l'écosystème régional, la DRIETS met en œuvre les politiques publiques portées par :
  - La Direction Générale des Entreprises, en lien avec les acteurs économiques territoriaux, notamment le Conseil Régional, les collectivités territoriales, les établissements publics et les opérateurs.
  - La Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle, en lien avec l'agence de services et de paiement, l'inspection du travail, et en particulier l'URACTI (Unité de contrôle à compétence régionale chargée de la lutte contre le travail illégal), l'URSSAF.
- Ses missions portent sur :
  - Le développement, l'appui et l'accompagnement des filières stratégiques du territoire
  - L'animation de la politique territoriale d'innovation et de la transformation numérique
  - La prévention des difficultés des entreprises
  - La contribution à la protection des intérêts économiques, industriels et technologiques
  - Le suivi et l'accompagnement des entreprises du territoire ayant des activités de défense
  - Le pilotage et la tutelle des réseaux consulaires (CCI et CMA), sous l'autorité du Préfet de région
  - Le traitement et l'appui aux Unités départementales pour l'homologation des Plan de sauvegarde de l'emploi et des ruptures conventionnelles collectives
  - Le déploiement des plans de contrôle de l'activité partielle (contrôles a posteriori et a priori)

### *Soutenir l'innovation et le développement des entreprises*



---

#### L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES FACE AUX DIFFICULTÉS DE TRÉSORERIE

En 2021, la DRIETS a accompagné individuellement près de 100 entreprises, représentant plus de 16 000 emplois. Sept d'entre elles ont en outre bénéficié de 5,2 millions d'euros d'avances remboursables ou prêts bonifiés pour répondre à leurs difficultés de trésorerie liées à la crise Covid-19.

---

## LE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT AVEC FRANCE RELANCE

Depuis le lancement du plan de relance, 253 projets de modernisation et d'innovation ont été soutenus sur la région, représentant des subventions d'un montant de 240 millions d'euros. Ces projets concernent la filière aéronautique (51 projets retenus), la filière automobile (20 projets), le renforcement de la résilience dans l'agroalimentaire (5 projets), l'électronique (16 projets), les intrants essentiels de l'industrie (7 projets), la santé (13 projets) et les télécommunications / 5G (11 projets), la filière nucléaire (25 projets) et le soutien à l'investissement industriel dans les territoires (105 projets).



# 240 M€

de subventions attribuées pour la modernisation  
de l'industrie et la relocalisation

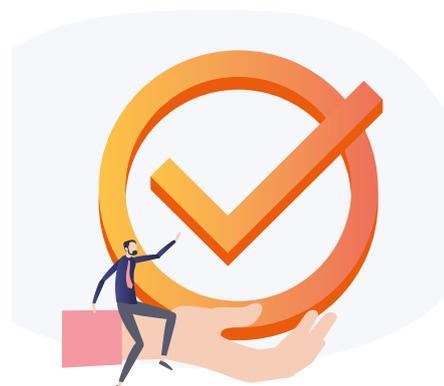
### LA RELOCALISATION INDUSTRIELLE EN SEINE-ST-DENIS

L'entreprise Airbus Helicopters implantée à Dugny a été soutenue, dans le cadre de France Relance, pour son projet ECoDynamic. Ce projet vise à transférer les activités composites pour la fabrication et la réparation de pales de l'étranger vers son site Paris-Le-Bourget à Dugny, à augmenter ses capacités de production via l'acquisition de nouvelles machines de découpe automatisée, à développer de nouveaux procédés industriels et à créer un banc d'essai pour concevoir les prochaines innovations de pales pour rotor principal.

Ce projet d'investissement de 16,6 millions d'euros a été soutenu par l'Etat à hauteur de 2,07 millions d'euros. Il fera du site de Dugny un centre d'excellence permettant la création de 150 emplois directs et 850 indirects (sous-traitants, fournisseurs, écosystème).

## LE CONTRÔLE DE L'ACTIVITÉ PARTIELLE

La premier plan de contrôle de l'activité partielle s'est clôturé avec près de 8 000 contrôles sur pièces menés a posteriori, ainsi qu'avec le déploiement d'un ciblage renforcé des demandes préalables potentiellement frauduleuses en collaboration avec les services et administrations partenaires. Des fraudes en réseau ont été bloquées en amont (contrôle a priori) grâce à un outil de ciblage national permettant d'identifier les entreprises ne déclarant aucun salarié.



# 7 900

contrôles sur pièces

### LE REPÉRAGE DE LA FRAUDE

#### À L'ACTIVITÉ PARTIELLE : LUTTER CONTRE LES TENTATIVES DE DÉTOURNEMENT DES AIDES

Plusieurs entreprises d'un département francilien portant des noms similaires et ayant effectué le même jour une vingtaine de demandes d'activité partielle identiques se sont avérées n'avoir aucun salarié. Leurs demandes ont immédiatement été bloquées, avant même le paiement des indemnités.



# TRAVAIL

- La DRIEETS pilote, appuie et évalue la politique du travail. Elle veille, notamment par l'action de contrôle de l'inspection du travail, à l'effectivité du droit du travail dans les entreprises.
- Elle assure également la promotion de la qualité de vie au travail et la protection de la santé des salariés, le développement du dialogue social et le suivi des relations de travail.
- Les orientations nationales du plan d'action du système d'inspection du travail ont été fixées dans un plan pluri-annuel 2020-2022. Elles s'articulent autour des cinq axes suivants :
  - Le contrôle de la légalité de la prestation de service internationale
  - La lutte contre le travail illégal
  - L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
  - La lutte contre la précarité
  - La santé et la sécurité au travail (chutes de hauteur, amiante, entreprises à risques majeurs, Covid-19)

## *Assurer l'effectivité du droit du travail et la qualité du dialogue social*

### **TÉLÉTRAVAIL, PASSE SANITAIRE... : MOBILISATION AUTOUR DES RISQUES COVID-19 EN ENTREPRISE**

En 2021, les agents du système d'inspection du travail ont maintenu un très haut niveau de mobilisation en matière de prévention des risques liés au Covid-19. Plus de 5 800 interventions ont ainsi été effectuées par les agents des unités de contrôle pour vérifier, à l'occasion des vagues épidémiques, l'application par les entreprises du protocole national, notamment en ce qui concerne la mise en place du télétravail, en particulier dans le secteur tertiaire où les postes se prêtent le plus facilement au travail à distance.

La pédagogie a été de mise lors des interventions en entreprise et auprès des partenaires sociaux, notamment lors des réunions des observatoires départementaux du dialogue social, pour expliquer les règles relatives au passe sanitaire et à l'obligation vaccinale dans certains secteurs d'activités. Les services de renseignements en droit du travail ont été très fortement sollicités sur ces questions, par les employeurs et les salariés, leur apportant des réponses précises et individualisées.



# 5 813

**Interventions en entreprises  
sur la prévention des risques  
d'exposition au Covid-19**

### **L'ACCOMPAGNEMENT DE L'HÔTELLERIE PARISIENNE**

Le 8 septembre 2021, l'Unité départementale de Paris a organisé, en partenariat avec le Club des dirigeants de l'hôtellerie internationale et de prestige, une table ronde de l'hôtellerie parisienne haut de gamme, secteur essentiel du tissu économique parisien dont l'activité a été lourdement impactée par la crise sanitaire.

Cet exercice de dialogue social territorial et sectoriel visait à échanger les points de vue sur les conditions de sortie de crise, de préservation de l'emploi et de la qualité de service, les difficultés de recrutement et d'attractivité du secteur et des problématiques de reprise et de reconstruction des collectifs de travail, en dehors du contexte formel de la négociation de branche.

Cette rencontre à laquelle les représentants du secteur des organisations syndicales (CGT - CFDT - FO - CGC - CFTC) et patronales (GNI - GNC - UMIH) ont activement participé sera suivie, à la suite des négociations de branche, de réunions thématiques sur les rémunérations et conditions de travail. Les premières pistes esquissées portent sur la réalisation d'actions de Gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPEC) et de promotion de la Qualité de vie au travail (QVT) en faveur de l'attractivité du secteur.

## LA CAMPAGNE DE REPÉRAGE DE L'AMIANTE AVANT TRAVAUX

La prévention des risques d'exposition à l'amiante est depuis plusieurs années une priorité d'action pour l'inspection du travail. Les agents effectuent ainsi régulièrement des contrôles de chantier de désamiantage afin de vérifier la bonne application des règles posées par le Code du travail permettant de garantir la santé et la sécurité des salariés intervenant.

En 2021, l'inspection du travail d'Île-de-France s'est investie dans la campagne nationale sur le repérage avant travaux. Ce repérage préventif dans les immeubles bâtis contribue à la protection des travailleurs, des populations et de l'environnement, en identifiant, en amont de tous types de travaux, la présence d'amiante. Une phase de sensibilisation des principaux promoteurs immobiliers et bailleurs sociaux a précédé la phase de contrôles qui s'est déroulée du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2021, générant la mise en oeuvre de premières sanctions administratives pour défaut de repérage avant travaux.



**1 680**  
interventions  
sur la prévention  
des risques  
d'exposition  
à l'amiante

### CONTRÔLE ET SANCTION EN PETITE COURONNE

En Seine-Saint-Denis, une société gestionnaire d'un important parc immobilier de logements sociaux s'est vue infliger une amende administrative de 9 000 euros pour défaut de repérage avant travaux à l'occasion d'une opération de retrait de flocage et calorifugeage sur un chantier de rénovation d'un parking d'immeuble. Le donneur d'ordre se prévalait des repérages de matériaux contenus dans son Dossier technique amiante (DTA) qui ne répondaient toutefois pas aux exigences du Code du travail en termes d'exhaustivité et de méthodologie à suivre par l'opérateur de repérage.

## LES TROIS PRIORITÉS DE LA LUTTE CONTRE LE TRAVAIL ILLÉGAL

En 2021, l'activité de l'Unité Régionale d'Appui et de Lutte contre le Travail Illégal (URACTI) a été particulièrement soutenue sur la fraude à la prestation de service internationale, la lutte contre le travail dissimulé et la lutte contre la traite des êtres humains. L'URACTI a renforcé tout au long de l'année son utilisation du droit à communication bancaire conféré à l'inspection du travail en 2018 qui lui permet de déterminer le montant des préjudices avec plus d'exactitude.



**1 793**  
dossiers de travail illégal ont donné lieu  
à la mise en œuvre du droit de communication  
bancaire

### LE DÉMANTÈLEMENT D'UN SYSTÈME DE TRAITE DES ÊTRES HUMAINS

L'URACTI et les agents de l'inspection du travail de Paris et de la Seine-Saint-Denis ont conduit une enquête approfondie mettant à jour un véritable système de traite des êtres humains mis en place par une association de domiciliation de publics vulnérables. Le système se traduisait par la promesse d'une régularisation de personnes sans papiers en échange du paiement d'une formation, générant 500 000 euros de chiffre d'affaires par an, avec des conditions de travail et de rémunération indignes ainsi que des pratiques de harcèlement moral et sexuel. Le signalement au Parquet a permis la mise en œuvre rapide de poursuites pénales.



## CONCURRENCE ET CONSOMMATION

- La DRIETS veille au bon fonctionnement du jeu concurrentiel, à la protection économique des consommateurs et assure le respect des règles relatives à la métrologie légale.
- Parmi ses missions opérationnelles, on peut citer le contrôle des relations inter-entreprises, la détection et caractérisation de pratiques anticoncurrentielles, la recherche de fraudes dans le secteur des produits vitivinicoles, des spiritueux et des fruits et légumes et les contrôles des instruments de mesure réglementés.
- Par ailleurs, la DRIETS a une action de coordination des enquêtes relatives à la loyauté des transactions et à la sécurité des produits et services mis en œuvre par les Directions départementales de la protection des populations en veillant à répondre aux enjeux économiques du territoire régional.

*Contribuer à la régulation des marchés  
pour assurer la confiance des acteurs*

### LE CONTRÔLE DES DÉLAIS DE PAIEMENT INTERENTREPRISES, UNE PRIORITÉ RENOUVELÉE

En 2021, dans le cadre du contrôle du respect des délais de paiement visant à fluidifier la trésorerie des fournisseurs, 182 établissements ont été contrôlés. 79 ont fait l'objet d'une suite : 37 avertissements ont été adressés et 42 procès-verbaux ont été dressés dans les cas où la rétention indue de trésorerie était la plus importante. Les 51 amendes finales représentent un montant total approchant les 14 millions d'euros.

# 13 980 500 €

d'amendes infligées pour non-respect  
des délais de paiement



---

## LE LANCEMENT DE L'APPLICATION SIGNALCONSO



La Direction générale de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes (DGCCRF) centralise les réponses aux demandes des consommateurs et, en 2021, a intégré l'Île-de-France à ce dispositif. Tout consommateur peut désormais saisir son litige directement sur l'application SignalConso. En lien avec le commerçant, des réponses rapides et harmonisées sont apportées.

Les services peuvent à tout moment connaître les échanges concernant des opérateurs et demander à se saisir d'un dossier. La DRIETS demeure directement compétente pour traiter les demandes émanant des entreprises et relatives aux pratiques restrictives de concurrence et pratiques anticoncurrentielles.

---

---

## LE CONTRÔLE DES INSTRUMENTS DE MESURE DES COLIS

Face à l'explosion des ventes à distance depuis le début de la crise sanitaire, de nouveaux entrepôts de traitement de colis ont été construits en Île-de-France. Ces gigantesques plateformes peuvent traiter jusqu'à 400 000 colis par jour. Dans ce contexte, une action régionale spécifique a été menée sur les instruments de mesure multidimensionnels utilisés de plus en plus dans ces hubs de traitement des colis pour facturer ces derniers en fonction de leur poids ou de leur volume.

**54**

entrepôts contrôlés  
(sur une centaine existant dans la région)



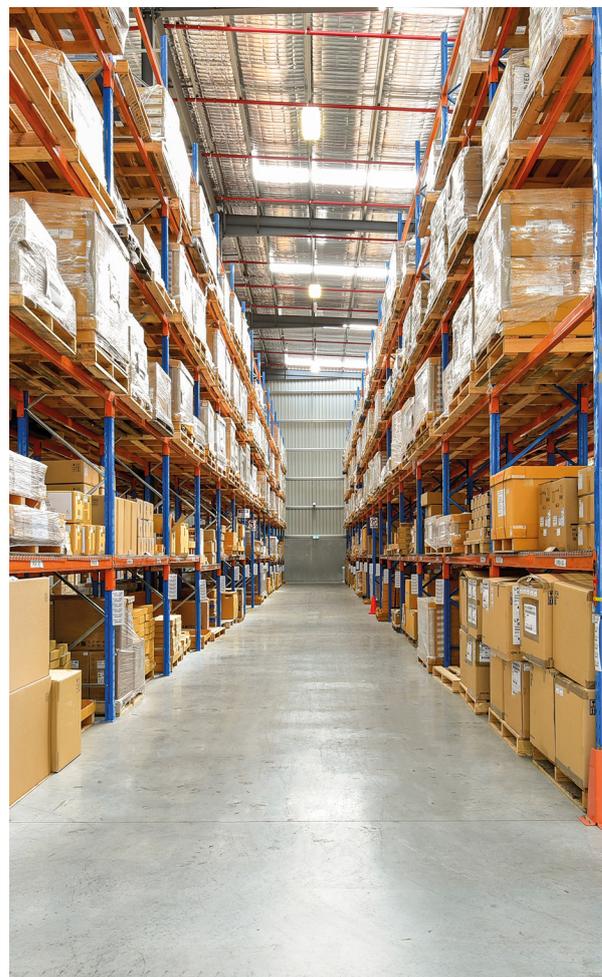
---

## LA LUTTE CONTRE LES PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES

L'une des récentes enquêtes de la Brigade des enquêtes de Concurrence d'Île-de-France a permis de démontrer l'existence de pratiques anticoncurrentielles dans le secteur des réseaux électriques. La DRIETS a prouvé que deux sociétés avaient échangé des informations préalablement à la remise des offres dans le cadre du marché public de travaux sur les réseaux de distribution.

Informées des éléments constitutifs du rapport administratif d'enquêtes, les sociétés ont accepté un règlement transactionnel d'un montant de 87 600 euros pour la première société mise en cause et de 150 000 euros pour la seconde. Cette transaction est assortie d'une injonction de ne pas réitérer ce type de pratique qui peut notamment avoir pour effet de limiter l'accès au marché des autres opérateurs.

---



En 2022, la DRIEETS fera face à plusieurs enjeux, souvent dans le prolongement de la reprise d'activité après la crise Covid-19.



## EMPLOI ET SOLIDARITÉS

### LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE RÉDUCTION DES TENSIONS DE RECRUTEMENT

Depuis la fin de l'année 2021, les tensions de recrutement constatées avant la crise sanitaire réapparaissent. Aussi, la DRIEETS coordonnera en 2022, avec l'appui du Service public de l'insertion et de l'emploi et de l'ensemble des acteurs territoriaux, des plans d'action permettant de développer les solutions locales aux difficultés de recrutement.

Deux secteurs d'activité seront particulièrement accompagnés :

- La construction (bâtiment et travaux publics) ;
- Le secteur sanitaire, médico-social, social et les services à la personne.



### LE DÉPLOIEMENT DU SERVICE PUBLIC DE L'INSERTION ET DE L'EMPLOI

En 2022, le Service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE) se déploiera sur les huit départements franciliens. Expérimenté en 2020 par la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne, le SPIE a été déployé en 2021 dans les Yvelines, l'Essonne et le Val-d'Oise. En 2022, Paris, la Seine-et-Marne et les Hauts-de-Seine rejoindront la démarche. L'objectif de ce nouveau service public est de garantir un socle d'accompagnement à l'ensemble des personnes dans le retour à l'activité et l'accès à l'emploi tout en s'adaptant au parcours et à la situation de chacun.

### DES CONTRÔLES RENFORCÉS AUTOUR DU COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF)

Les contrôles porteront sur la bonne exécution des actions financées par la Caisse des dépôts et consignations, en particulier sur leur éligibilité au compte personnel de formation (caractère certifiant de la formation, habilitation du prestataire à dispenser la formation, cohérence entre l'objectif affiché de la formation et son contenu...) et sur la publicité pratiquée par l'organisme, via son site internet notamment.

### LE LANCEMENT DU CONTRAT ENGAGEMENT JEUNE

Déployé depuis le 1<sup>er</sup> mars 2022, le Contrat engagement jeune (CEJ) propose un accompagnement profondément renouvelé avec un objectif d'entrée plus rapide et durable dans l'emploi. Il s'agit d'un droit à un accompagnement intensif ouvert aux jeunes de seize à vingt-cinq ans rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi durable et qui ne sont pas en formation. Une allocation pouvant aller jusqu'à 500 € par mois pourra être versée aux jeunes en situation de précarité, en fonction de leurs ressources et sous condition de respect de leurs engagements. Ces jeunes seront suivis par un référent unique tout au long de leur parcours, jusqu'à ce qu'ils soient durablement insérés dans l'emploi. Il est mis en œuvre par Pôle emploi et les missions locales, et par des opérateurs tiers pour les jeunes les plus en rupture.



## ENTREPRISES

### LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN FRANCE 2030

Après le temps de l'urgence et de la relance s'ouvre désormais le temps de l'investissement dans l'avenir. Le plan d'investissement « France 2030 », doté de 30 milliards d'euros sur cinq ans, vise à développer la compétitivité industrielle et les technologies d'avenir.

Ces crédits viendront s'ajouter à ceux du quatrième Programme d'investissements d'avenir (PIA4) qui, depuis 10 ans, financent les investissements prometteurs et innovants dans des secteurs stratégiques (transition écologique, souveraineté industrielle, compétitivité des entreprises).

### LE PLAN DE RÉSILIENCE DÉPLOYÉ DANS LE CADRE DU CONFLIT RUSSO-UKRAINIEN

Pour répondre aux conséquences du conflit russo-ukrainien, un plan de résilience économique et sociale, été mis en place dès mars 2022. Si ces mesures s'inscrivent dans les politiques publiques de soutien au tissu économique déjà en place, la DRIEETS s'est organisée pour déployer ce plan et l'incarner au plus près des acteurs. Une intensification des échanges va être conduite pour relayer avec réactivité les évolutions constantes des dispositifs et anticiper les effets des bouleversements économiques en cours.



## TRAVAIL

### LA CLÔTURE DU PLAN D'ACTION 2020-2022

Au cours de cette dernière année de mise en œuvre du plan national d'action 2020-2022, la mobilisation du système d'inspection du travail francilien se poursuivra sur l'ensemble des priorités d'action de ce plan. En matière de santé et de sécurité, l'action de l'inspection du travail se concentrera sur les chutes de hauteur, les risques d'exposition à l'amiante ainsi que sur les mines et carrières intégrées depuis 2021 dans son champ de compétence.

L'ambition sera également de construire et mettre en œuvre le quatrième Plan régional de santé au travail (PRST4) via le déploiement d'actions partenariales avec l'ensemble des acteurs de la prévention des risques professionnels.

L'inspection du travail maintiendra également son investissement dans les domaines de la lutte contre le travail illégal, la fraude au détachement, la précarité et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.



## CONCURRENCE ET CONSOMMATION

### LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS FACE À L'INFLATION ET AUX NOUVEAUX MODES DE CONSOMMATION

L'année 2022 s'ouvre d'une part sur une reprise de l'inflation imposant une action soutenue en matière de protection économique du consommateur.

D'autre part, l'évolution des modes de consommation (économie circulaire, protection de l'environnement, achats sur internet, impact des influenceurs ...), particulièrement accélérée lors des crises Covid-19, appelle un regard attentif sur les nouvelles pratiques trompeuses ou susceptibles d'altérer la confiance des consommateurs. La DRIEETS poursuivra la recherche des fraudes les plus dommageables, notamment dans ces nouveaux secteurs.

### LA VEILLE CONCURRENTIELLE, UNE PRIORITÉ MARQUÉE EN ÎLE-DE-FRANCE

Dans ce contexte où de nombreuses entreprises sont fragilisées, le contrôle des négociations commerciales, la recherche des déséquilibres les plus saillants et le contrôle du respect des dispositions de la loi Egalim 2 constitueront les axes de travail essentiels du service des pratiques commerciales restrictives de concurrence.

A ces éléments de conjoncture s'ajoutent les pénuries de plusieurs matières premières et composantes et l'envolée de leur coût. Ce contexte global invite à conserver une activité d'enquête soutenue pour lutter contre les pratiques anticoncurrentielles, en particulier sur le territoire où se dérouleront les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.



# NOUVELLE ORGANISATION

## LA DRIEETS, INTERLOCUTEUR UNIQUE POUR LES ACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES ET DE LA SOLIDARITÉ

Créée en 2021, la DRIEETS a repris les missions exercées au niveau régional par la DIRECCTE et celles portées par la Direction régionale de la cohésion sociale (DRCS) et par les Directions départementales de la cohésion sociale (DDCS) de Paris et de la petite couronne.

La DRIEETS est en charge, au niveau régional, du pilotage, de l'animation et de la coordination des politiques publiques d'insertion sociale et professionnelle, du travail et de l'économie et en assure le déploiement dans les départements de Paris et de petite couronne. Elle est l'interlocuteur social et économique incontournable des chefs d'entreprise, salariés, partenaires sociaux et territoriaux, collectivités territoriales, demandeurs d'emploi et consommateurs de la région Île-de-France. Placée sous l'autorité du Préfet de région (hormis pour le système d'Inspection du travail), la DRIEETS porte, au cœur de ses missions, trois ambitions :

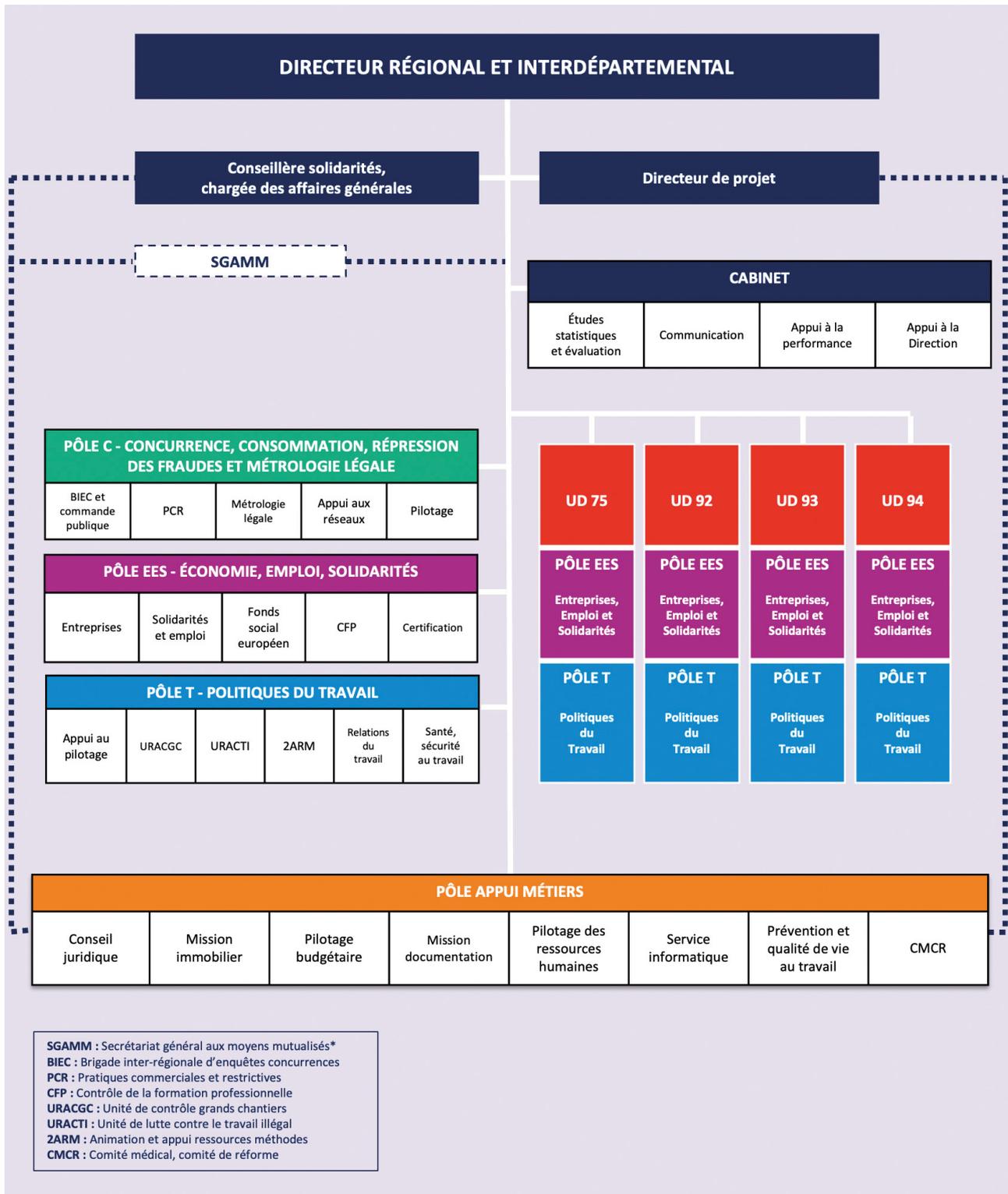
- **La protection** des salariés, des entreprises, des consommateurs et des personnes vulnérables.
- **l'accompagnement** des entreprises, des acteurs de l'insertion sociale et professionnelle et du dialogue social.
- **le développement** des compétences professionnelles, de l'emploi, de l'insertion et le développement économique.

L'Unité régionale (UR) de la DRIEETS est constituée d'un cabinet et de quatre pôles dont trois dédiés aux métiers : le Pôle T (Politiques du travail), le Pôle EES (Economie, emploi et solidarités) et le Pôle C (Concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie légale).

Les Directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) portent, pour la grande couronne (77, 78, 91 et 95), les enjeux de protection des publics les plus fragiles, d'insertion sociale et professionnelle, d'hébergement et de logement ainsi que les enjeux autour de l'entreprise, de ses restructurations et de la mise en oeuvre des politiques de travail.



# ORGANIGRAMME



\* Le SGAMM (Secrétariat général aux moyens mutualisés) est un service de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, il est le point d'entrée unique pour les agents de la DRIEETS concernant les demandes logistiques, budgétaires et financières (hors le pilotage) et d'une partie des missions RH.

**DIRECTION RÉGIONALE  
ET INTERDÉPARTEMENTALE  
DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI,  
DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS**

**19-21, rue Madeleine Vionnet  
93300 AUBERVILLIERS  
Tél. : 01 70 96 13 00**

**UNITÉS DÉPARTEMENTALES**

**UD DE PARIS  
21, rue Madeleine Vionnet  
93300 AUBERVILLIERS  
Tél. : 01 70 96 20 00  
Adresse postale : 35, rue de la Gare  
CS 60003 - 75144 PARIS Cedex 19**

**UD DES HAUTS-DE-SEINE  
11, boulevard des Bouvets  
92741 NANTERRE Cedex  
Tél. : 01 47 86 40 00**

**UD DE LA SEINE-SAINT-DENIS  
1, avenue Youri Gagarine  
93016 BOBIGNY Cedex  
Tél. : 01 41 60 53 00**

**UD DU VAL-DE-MARNE  
Immeuble le Pascal - Hall B  
avenue du Général de Gaulle - CS90043  
94046 CRÉTEIL Cedex  
Tél. : 01 49 56 28 00**

Retrouvez toute l'actualité de la Drieets Île-de-France sur sa page [LinkedIn](#)  
et abonnez-vous à ses lettres d'information sur  
[www.idf.drieets.gouv.fr](http://www.idf.drieets.gouv.fr)